



# LAVANS-LÈS-DOLE (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome III (1854)**

*Lavans, Lavans-lez-Orchamps, Lavans-lez-Romange ou Lavans -lez-Malange,*  
Village de l'arrondissement de Dole, canton et perception de Rochefort ; bureau de poste d'Orchamps ; succursale, dont dépendent Romange et Lavangeot ; à 7 km de Rochefort, 14 de Dole et 66 de Lons-le-Saunier.  
Altitude : 220<sup>m</sup>.

Le territoire est limité par Malange, Auxange, Audelange, Éclans, Our, Orchamps, Romange et Lavangeot.

Il est traversé par le chemin de fer de Dijon à Besançon ; par la route impériale n° 73, de Moulins à Bâle; par le chemin de grande communication n° 57, de Moissev à Orchamps ; par 6 chemins vicinaux ; par le Doubs, le canal du Rhône au Rhin , le ruisseau de l'étang du Moulin-Rouge, le ruisseau d'Arne et celui de Mont-Mourey. Montjeu, le Moulin-Rouge et le Mont du Doubs font partie de la commune.

Le village est situé dans la vallée de l'Arne, au bord d'un coteau qui s'incline vers la rive droite du Doubs. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre , couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Celles couvertes en chaume ne se composent que d'un rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 501 habitants ; en 1816, 356 ; en 1851, 551, dont 161 hommes et 170 femmes ; population spécifique par km carré, 31 habitants ; 78 maisons, savoir : dans la rue du Nord 7, dans la rue Basse 24, dans la Grande-Rue 39, au Mont du Doubs 1 , à Montjeu 2 , au Moulin-Rouge 2 ; 88 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1601.

Vocabulaire : saint Didier.

Série communale à la mairie, microfilmée aux Archives Départementales où Lavans a reçu les cotes 5 E 643/1 à /15. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 455 et 456, 3 E 4530 à 4534, 3 E 3773, 3 E 8510, 3 E 9234 à 9236 et 3 E 13497. Tables décennales : 3 E 1315 à 1323.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 380 et 381, 5 Mi 568 à 570, 5 Mi 1246, 2 Mi 1060 et 1061, 2 Mi 2105, 5 Mi 18 et 19 et 5 Mi 1184.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1836 ; surface territoriale 999<sup>h</sup> 83<sup>a</sup> ; surface imposable 966<sup>h</sup> savoir : 436<sup>h</sup> en terres labourables, 391 en bois, 87 en prés, 18 en pâtures, 14 en canal et chemin de hallage, 12 en friches et murgers, et le surplus en sol de bâtiments, jardins et vergers, d'un revenu



cadastral de 21.173f. ; contributions directes en principal 3.210 fr.

Le sol est de nature très variable ; une partie en plaine est appelée la fin ; une autre partie est ondulée et le reste est montagneux. Il est d'une moyenne fertilité et produit du blé, peu de seigle et de fruits, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, du foin et beaucoup de fourrages artificiels. On exporte les trois quarts des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons. On y engraisse des bœufs et des porcs. 10 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, de couleur grise et de première qualité ; de la pierre à chaux, des gravières, sur les bords du Doubs et du minerai de fer au Creux-de-Minine, dont l'exploitation est abandonnée depuis longtemps.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et d'Orchamps.

11 y a un moulin à farine à trois tournants.

Les patentables sont : un arpenteur, un maréchal-ferrant, un maçon, un exploitant de carrières, un aubergiste et un charron.

Usine du Moulin-Rouge : Cette usine est divisée en deux parties, séparées par le ruisseau qui la met en mouvement ; le haut-fourneau et les halles sont sur le territoire d'Audelange ; la soufflerie, mue par une machine à vapeur de la force de douze chevaux et le logement du commis sont sur Lavans. L'exploitation de cet établissement, propriété de MM. Caron, est confiée à la société des maîtres de forges, connue sous le nom de *J. Lemire, Guénard et C<sup>ie</sup>*, qui vient d'agglomérer en une seule entreprise les fourneaux de Rans, du Moulin-Rouge, les forges de Fraisans, de la Saisse, de Clairvaux, de Champagnole, de Châtillon, de Baillon, de Lods, de Quingey, avec leurs tréfileries et clouteries et l'atelier de constructions de machines de Casamène. L'usine du Moulin-Rouge a succédé à un ancien moulin, dont le cours d'eau avait été accensé en 1530. On a ajouté au ruisseau une prise d'eau pratiquée dans le canal du Rhône au Rhin.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en mauvais état ; une maison commune mal entretenue, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 30 élèves, et la salle de la pompe à incendie ; une pompe, manœuvrée par une compagnie de 20 hommes ; une maison d'école de filles, contenant le logement d'une institutrice laïque et l'école, fréquentée en hiver par 35 élèves ; deux fontaines, deux lavoirs et un abreuvoir ; un oratoire dédié à la sainte Vierge, et 92<sup>h</sup> 28<sup>a</sup> de pâtures, prés, bois *et* murgers, d'un revenu cadastral de 1.129 fr.

Bois communaux : 83<sup>h</sup> 12<sup>a</sup> ; coupe annuelle, 2<sup>h</sup> 51<sup>a</sup>.

Budget : recettes ord. 2760 fr.; dépenses ord. 2679 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

C'est par le tracé des routes, qu'en colonisant un pays, Rome avait coutume de commencer, afin de faciliter d'un côté la marche des armées, et de l'autre, le développement du commerce. Strabon nous apprend qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit de Lyon le point de départ de quatre grands chemins militaires, dont l'un aboutissait au Rhin. Les historiens ne s'accordent pas sur la direction de celle voie. Tous admettent qu'elle traversait Besançon ; mais les uns la font suivre le premier plateau du Jura, tandis que d'autres la font passer par Chalon-sur-Saône. Je me range d'autant plus volontiers à cette dernière opinion, que cette ligne, qui était de premier ordre, est

la seule indiquée sur les *tables Théodosiennes*. De Chalon-sur-Saône à Besançon, elle traversait deux importantes bourgades, d'origine celtique, qui devinrent des colonies romaines, *Dittatium* ou *Dittation*, signalée par le géographe Ptolémée, et *Crusinie*, dont le nom apparaît pour la première fois sur la *table Théodosienne*. L'emplacement de ces villes fait l'objet des plus vives controverses.



N'attachant pas une importance excessive aux mesures indiquées par Ptolémée et par la carte de Peutinger, je reste persuadé que la ville de Dole occupe la place de *Dittatium*, et que la ville détruite de *Crusinie* était dans la vallée de l'Arne, au lieu que nous avons indiqué à l'article *Gendrey*. En effet, dans sa nomenclature, Ptolémée nomme en parlant de l'occident, *Cabyllinum*, *Dittatium* et *Vesuntium*. Il faut donc chercher *Dittatium* entre Chalon et Besançon, et ne pas s'éloigner du grand chemin, car les villes devaient toujours se trouver à portée des grandes voies de communication. Dans cette direction, Dole est la seule ville qui ait pu succéder à *Dittatium*. Elle seule offre des vestiges d'un amphithéâtre, d'un forum, d'un aqueduc monumental, d'un champ de Mars, etc., et d'une suprématie non interrompue sur le pays d'Amaous. Les Romains exécutèrent de grands travaux, pour protéger à la fois le cours du Doubs, le grand chemin qui longeait cette rivière et les colonies ou les bourgades établies sur le bord de cette route. Une tour d'exploration fut bâtie sur le mont de la Châtelaine, à Lavans, pour surveiller les vallées du Doubs et de l'Arne. Elle correspondait avec celle de Rochefort, et cette dernière avec le camp établi sur la montagne de Plumont, au-dessus de Dole. Un vaste camp fut construit à Lavans, sur le *Mont-Terrible*. Il avait la forme d'un carré parfait, partagé dans sa longueur par la voie romaine. Il n'était retranché que sur une de ses faces ; sur toutes les autres il n'avait pour défense que la nature même du terrain. Au nord et à l'ouest, la colline, au sommet de laquelle il était assis, tombe tout à coup dans la plaine, où il existait autrefois un marais vaste et profond, qui venait verser le trop-plein de ses eaux dans le Doubs, au lieu même où est aujourd'hui la forge du *Moulin-Rouge*. On a tiré de ce marais, à diverses époques, un grand nombre d'armes et d'ustensiles romains, tels que cimenterres, fers de lances, fers de chevaux, etc. Le flanc tourné vers le midi, était uniquement protégé par le versant rapide d'un terrain parsemé de rochers, dont les racines allaient mourir dans la rivière du Doubs, qui dès-lors a reporté son cours plus près de la forêt de Chaux. Le camp n'avait donc qu'un seul retranchement en terre, défendu par un fossé ; ce retranchement, presque tout entier, s'étend du nord au midi, s'appuyant d'un côté sur les marais de Lavans, de l'autre, après avoir décrit une courbe légère, sur le point que le Doubs baignait jadis. Dans la partie nord, aujourd'hui couverte de bois, le rempart romain est resté vierge et montre constamment cinq mètres de hauteur sur vingt-six de largeur. Nous croyons que cet ouvrage appartient au II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle, et qu'il eut pour but d'opposer une digue aux invasions germaniques. L'apparition des Barbares était aussi subite que formidable, et comme toute la contrée environnant Lavans était en majeure partie couverte d'impénétrables forêts, il était aussi difficile aux Romains de prévoir que de prévenir l'attaque de l'ennemi. Quant à la voie militaire qui traversait le camp, appelée aujourd'hui le *Vieux chemin* ou la *Levée*, elle était à deux cents pas de la route actuelle, c'est-à-dire au sommet de la colline qui sépare le bassin de Lavans de la vallée qu'arrose le Doubs. Ses vestiges en sont encore très reconnaissables, malgré les dégradations commises journellement par les habitants, pour extraire le mastic, dont ils font d'excellents pavages. Sa largeur est partout de 8 mètres. Un château-fort fut bâti à Lavans sur un cône avancé, pour appuyer le camp. Il se composait d'une haute tour carrée, flanquée de deux ou trois tours rondes, que cernait une enceinte crénelée formée par une épaisse muraille en moellons, disposée en quadrilatère et défendue par un large et profond fossé creusé dans le roc vif. C'est sur cette muraille, dont le ciment est si fort, qu'on brise les pierres qu'il réunit sans pouvoir les séparer, que sont établies les constructions modernes qui couvrent un de ses côtés. Un pont-levis et des mâchicoulis furent ajoutés au XIII<sup>e</sup> siècle au castel romain. On remarque de l'autre côté du Doubs, en face du camp et près de l'ancien prieuré de *Montjeu*, une éminence artificielle, sur laquelle était une tour ou une tête de pont fortifiée, qui faisait face au camp. Le camp de Lavans, qui renfermait un espace de 80 hectares, pouvait facilement contenir deux légions, c'est-à-dire 8400 hommes et 600 chevaux. Son occupation paraît avoir été vivement disputée, car on a découvert, en 1819, au pied même de la colline, et près de l'ancien lit du Doubs, une grande quantité d'ossements d'hommes et de



chevaux. Le terrain qui longe le Doubs, de l'autre côté du camp, est appelé la *Plaine de Lune*, et passe pour un ancien champ de bataille. Il y avait sur les confins de la Germanie supérieure et de la Rhétie, un camp qui s'appelait aussi *ad Lunam*. A la *fin de Ringe*, à la *fontaine d'Athe*, près de Lavans, on trouve beaucoup de débris de constructions romaines. Les ouvriers occupés aux travaux du chemin de fer de Dole à Besançon, découvrirent en 1853, sur l'ancienne voie romaine, des ustensiles de cuisine mêlés à plusieurs monnaies impériales, dont il serait important de connaître les types. Il est probable que Montjeu, *Mons Jovialis*, Mont-Joux, fut couronné par un temple dédié à Jupiter, et que la *fontaine d'Athe* fut aussi consacrée à ce dieu on à sa fille *Até*. Malgré les précieux restes d'antiquités découverts à Lavans, le nom de ce village ne commence à figurer dans les chartes qu'en 1130.

**Seigneurie** : La seigneurie de Lavans dépendait du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Elle consistait en cens, et dans la propriété d'une grande partie du territoire. Les prés étaient loués en argent ; les terres étaient cédées en jouissance, moyennant une renie en blé et en argent. Chaque champ était ainsi cultivé de père en fils, sans autre formalité que le paiement de la rente. Cette terre faisait partie de la prévôté d'Orchamps. Le souverain y avait une garenne, appelée le *Bois de Laitier*. Par son testament du mois de mars 1277 (v. st.), Alix, comtesse palatine de Bourgogne, disposa de ses biens entre ses enfants, se réservant Lavans et Ougney, qui dépendaient alors de la châtelainie de Dole, pour acquitter ses dettes, ses legs et ses aumônes. Par un autre testament du mois de novembre 1278, cette princesse attribua à Étienne, l'un de ses fils, pour sa vie seulement, s'il n'avait pas d'enfants, et à perpétuité, s'il en laissait, «son châtel et sa ville de Lavans, Gendrey, Lavanget, etc., et les appendices, les appartenances, les finages, les soignies, les justices, les demenures, les droits, les fiefs des vavasseurs, et toutes les issues, rentes, values, droitures, costumes et usages, etc.» à charge par Étienne de tenir ces biens, en fief-lige d'Otton, son frère, comte palatin de Bourgogne. Étienne, devenu chanoine de Besançon, testa au mois de mai 1298, et institua pour son héritier universel, son frère Otton. Lavans eut sous les ducs de Bourgogne les mêmes seigneurs que Gendrey. Au moment où Louis XI envahissait la Franche-Comté, en 1477, Marie de Bourgogne, souveraine légitime, était presque sans finances. Ne voulant pas que la solde des troupes qui allaient combattre pour sa cause fût prise sur le *paovre sujet*, qui devait d'ailleurs tant souffrir, fit de considérables emprunts ; elle aliéna une grande partie de son domaine. Les moulins, l'eminage de Dole et les prés de Lavans, amodiés 669 livres, furent engagés à Simon de Quingey, pour 6.932 livres 6 sols estevenants, mais Maximilien les retira en la haute justice et autres droits seigneuriaux de Lavans, avec quelques pièces de prés au même lieu, furent vendus par Louis XIV, les 30 décembre 1712, 5 janvier et 7 juillet 1713, moyennant 25.692 livres, au sieur Garniron, de Paris, qui remit immédiatement son acquisition à M. Claude Arvisenet, déjà possesseur du fief de mairie de ce village.

**Fief de mairie** : Il consistait en un château-fort, avec le droit de prendre du bois dans la forêt de Chaux, pour l'entretenir et le réparer, ainsi que pour le chauffage du four banal, dans la banalité du moulin, dans la justice moyenne et basse, et dans le droit d'exiger certaines prestations en nature et en argent. Il appartenait, dans l'origine, à une famille noble de nom et d'armes. Perrenot de Lavans reçut, le 16 mai 1336, de Thiébaud, sire de Blamont, la commission de se trouver à Salins, et a de mettre ordre à faire bonne garde, et retirer ce qui était au plein pays, à cause des *compagnies* qui étaient audit comté, et contraindre les nobles au paiement de leur taxe imposée pour raison de ce.» Jean de Lavans vivait en 1595. Ce fief, qui donnait à ses possesseurs le droit de se qualifier de seigneurs de Lavans, se divisa. Une moitié appartenait en 1537 à Aimé de Balay, II<sup>e</sup> du nom, baron de Longwy, etc., marié en premières noces à Véronique de Courcelles, dont il eut Jeanne de Balay, qui épousa, en 1874, Jean d'Andelot, seigneur de Cromary, de Chassey, etc., auquel elle porta ses droits sur Lavans en dot. Ces biens furent recueillis par une fille, née de cette union, laquelle épousa Claude Béreur, conseiller-d'état au gouvernement des Pays-Bas. Marguerite, fille de Claude Béreur, II<sup>e</sup> du nom, et de Jeanne Pouthier de Saône, s'allia, le 8 juillet 1655, à Claude Arvisenet, distributeur à l'université de Dole, reçu dans la chambre de la noblesse en 1654. Ferdinand d'Arvisenet, le plus jeune de leurs fils, eut le fief de Lavans dans son lot. Il devint président de la chambre des

comptes de Dole, et épousa Antoine, fille d'Antoine Jacques de Nans, écuyer, et d'Anne-Claude Mayrot. De ce mariage naquirent deux filles. *Gabrielle*, l'aînée, eut la terre de Lavans, et s'allia, en 1728, à Philippe-Joseph, comte d'Esternoz. Leur fille, *Jeanne-Ferdinande*, la porta en dot à Louis-Eucher-Ermenfroy de Broissia, dont la fille épousa M. le comte Jean de Jouffroy-Gonsans, baron du Pin. M<sup>lle</sup> de Jouffroy la porta à son tour en dot à M. Louis-Théodore, comte de Crécy, capitaine au régiment de hussards d'Esterharzy. M. le comte Raoul de Crécy, marié à M<sup>lle</sup> de Courtivron, est le possesseur actuel du château et du domaine de Lavans. L'autre moitié du château et de la mairie héréditaire de Lavans, appartenait en 1634, à Désiré Clément. Les biens de cette dame ayant été mis en décret, furent acquis cette même année, par noble Daniel Privey. Anne-Thérèse Privey, dame d'Auxange et de Lavans, fille de cet acquéreur, et de Suzanne de Lirola, épousa, le 8 septembre 1660, Alexandre-Ignace de Santans, seigneur de Montagny. Claude-Françoise de Santans, née de cette union, s'allia à François-Bernard d'Espiard, de Saux, président à mortier au parlement de Besançon, et en eut une fille, qui porta les propriétés de sa famille dans la maison des Terrier, à charge de relever le nom et les armes de Santans.



Château : Le château de Lavans est déjà mentionné dans le testament de la comtesse de Bourgogne, Alix, de l'an 1278. Il est situé à l'extrémité nord-ouest du village, qu'il domine. Le donjon et deux des tours remontent à l'époque romaine. La porte avec ses mâchicoulis, bâtie au XIII<sup>e</sup> siècle, est parfaitement conservée, ainsi que le puits, d'une forme remarquable, qui est creusé dans le roc vif. Plusieurs constructions modernes ont été ajoutées successivement. Ce château, propriété de M. le comte de Crécy, est entouré d'un beau parc. En remuant le sol, on reconnaît de nombreuses traces d'incendies qui, à diverses époques, détériorèrent les bâtiments. Jean d'Andelot, seigneur de Cromary, faisait sa résidence ordinaire dans ce castel et y donna asile, en 1588, à Louis Gollut, auteur des *Mémoires historiques de la république séquanaise*, et à sa famille, pendant que la peste sévissait à Dole.

Fief de Châtenois : Huguenin, dit le Roux, de Châtenois, chevalier, fils de Guy, avait un fief à Lavans. En 1278, il vendit à Jean de Chalon-Auxerre 1<sup>er</sup>, le meix sur lequel était sa maison-forte avec les fossés qui étaient à l'entour.

Privilèges : Il est très probable que Lavans reçut une charte de franchises des souverains de Bourgogne, mais on ne la connaît pas. On sait seulement que cette communauté, autrefois qualifiée de *ville*, était administrée, au XIV<sup>e</sup> siècle, par deux prud'hommes et des échevins. Les habitants avaient le droit de prendre du bois mort dans la forêt de Chaux, pour leur chauffage et du bois vif pour leurs constructions. Ils pouvaient aussi ramasser du bois mort dans la forêt de Lahayer, qui était une garenne des comtes de Bourgogne, et d'y mener paître leur bétail sans payer aucune redevance. Ces droits furent souvent contestés par les forestiers, mais ils furent reconnus par une sentence de Pierre de Choisey, chevalier, gruyer du comté de Bourgogne, en 1393 ; par Philippe-le-Bon , le 4 février 1454; par deux sentences de Jean de Moyrans, lieutenant-général au bailliage de Dole et de Claude de Plaine, écuyer, sieur de Foucherans, gruyer du comté, le 5 avril 1505.

Prieuré de Montjeu : Bernard de Menthon, mort en l'an 1008 , avait fondé dans le Valais, sur une montagne appelée Montjoux, *Monsjovialis*, à la place qu'occupaient les ruines d'un temple de Jupiter, un hospice, et une chapelle dédiée à Notre-Dame. Cet établissement devint le chef-d'ordre d'une communauté religieuse, que les libéralités des souverains ne tardèrent pas à enrichir. Un comte de Bourgogne, probablement Rainaud III, donna à cette maison un domaine appelé Saint-Pharéal, à Salins, et un autre à Lavans. Des frères convers furent envoyés pour faire valoir ces domaines, et y fonder des prieurés. Celui de Lavans existait déjà au XII<sup>e</sup> siècle. L'auteur de la vie de saint Claude, transcrite, vers l'an 1234, dans un Antiphonaire de l'abbaye de Saint-Oyan, rapporte deux miracles arrivés dans le prieuré de Montjeu , *domus montis jovialis, apud Esclens*, par l'intercession de saint Claude, pendant que ses reliques séjournaient à Arbois (1181-1182). On voit dans la légende, qu'à cette époque, il y avait à Montjeu une converse du nom de *Pétronille*, chargée de préparer la nourriture des religieux et des frères qui cultivaient la



terre de leurs propres mains. Au XVI<sup>e</sup> siècle, différents traités intervinrent, par lesquels l'hospice du Mont-Joux céda à l'abbaye de Goailles, la jouissance de ses biens de Salins et de Lavans, moyennant un cens. Dès ce moment, l'un des chanoines de Goailles se qualifia de prieur de Montjeux. Alexandre Thérusset était prieur en 1618. M. Vaudry de Saizenay avait la même qualité de 1766 à 1772. Il eut pour successeur Jean-Jacques Vauldry du Crozay, son neveu, qui jouit de ce bénéfice jusqu'au moment de la révolution de 1789. *L'état ecclésiastique* de France, en 1784, fait figurer le prieuré de Montjeu parmi les monastères de nomination royale. La chapelle était dédiée à Notre-Dame-des-Anges, appelée plus tard Notre-Dame-de-Goailles. Elle renfermait une statue miraculeuse de la Vierge qui, au moyen-âge, était le but d'un grand pèlerinage ; elle avait été transportée, au XVI<sup>e</sup> siècle, dans la chapelle de l'Hermitage. La maison prieurale, bâtie en amphithéâtre sur la rive gauche du Doubs et au bord de la forêt de Chaux, occupait une charmante position. Elle se composait d'une cuisine, d'une salle à manger, de deux chambres à feu et d'un quartier au premier étage. Un jardin, un verger et 23 journaux de terre en dépendaient. Cette propriété fut vendue nationalement, le 30 mars 1791, à Claude-Louis Chapuis, et appartient depuis de longues années, par acquisition, à M. César-Auguste-Pierre-Marie Courty, beau-frère de M. le marquis de Laplace et fils de M. Jean-Baptiste-Joseph Courty, ancien seigneur de Romange. Ce propriétaire en a fait le centre d'un beau domaine.

Hermitage de Montjeu : A peu de distance du prieuré, s'était formé au XVII<sup>e</sup> siècle, un hermitage habité par deux ou trois ermites de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, qui instruisaient les enfants du voisinage. Le 10 avril 1680, la chambre des comptes de Dole leur céda une place près de leur maison, à charge d'y planter des noyers, dont les fruits seraient employés à faire de l'huile pour entretenir jour et nuit des lampes allumées dans leur chapelle, devant l'image miraculeuse de Notre-Dame, et à condition que les ermites feraient célébrer annuellement trois messes, les jours de fêtes de saint Louis, des Anges et pendant l'octave de la Toussaint, «pour obtenir du ciel qu'il conserve en santé et prospérité la sacrée personne de sa Majesté, toute la maison royale et leurs successeurs». L'hermitage et la chapelle ont été vendus nationalement, en 1793, à M. Boichoz, de Gendrey. La chapelle, dans laquelle on célébrait douze messe par an, a été démolie ; le bâtiment d'habitation appartient actuellement à M. Bey, d'Orchamps.

Église : L'église de Lavans, dédiée à saint Didier, dont on célèbre la fête le 23 mai, est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le chœur semble avoir été la chapelle castrale ; il est voûté, plus étroit que la nef, et décoré de colonnes, sur lesquelles s'élèvent les arcs et nervures de la voûte. Il date du XIV<sup>e</sup> siècle. Sa façade postérieure présente trois jolies fenêtres, qu'on a eu le tort de fermer avec de la maçonnerie, et un œil-de-bœuf. Les chapelles sont de chaque côté de la naissance du chœur, voûtées à arêtes et décorées de nervures. L'une d'elles, dédiée à saint Louis, était à la nomination des seigneurs de Lavans ; l'autre, dédiée à saint Nicolas, était à la nomination du curé. Dans la chapelle seigneuriale, se trouvent les tombes de Marie-Thérèse Terrier de Mailley, bienfaitrice de l'église, née en 1643, et morte en 1709, et celle de Marie Délyot, dame en partie de Longwy, du château de Lavans, d'Auxange, épouse de messire de Frachy, seigneur d'Hôtelans. L'église est pavée d'un grand nombre de pierres tombales. Contre son côté sud, on remarque une sculpture en haut relief du XIV<sup>e</sup> siècle, représentant une descente de croix. Le clocher est couronné par un dôme couvert en ardoises.

Événements divers : Voir l'article *Orchamps*. L'histoire des brigands du Moulin-Rouge, racontée par M. de Jouy, dans son *Ermite en province*, et reproduite dans la Statistique de M. Marquiset, est une pure fable ; le cabaret où se passait la scène ne fut pas rasé en 1604 et remplacé par un moulin, puisque, le moulin existait déjà en 1530.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura , année 1843. — Archives du château de Lavans, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le comte de Crécy.